



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

CENTRE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS HALIEUTIQUES A MAHAJANGA
MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 001-2025-ACP-CDPHM/PRMP

1. Le **CENTRE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS HALIEUTIQUES A MAHAJANGA** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Prestation de services pour le CDPHM réparti en deux lots : lot 1 sécurité de l'enceinte du CDPHM; Lot 2 dépannage, maintenance et entretien technique au niveau du CDPHM** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Quai Barriquand**

Rue :

Etage / Numero de Bureau : **6**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la Personne Responsable de Marchés Publics du CDPHM et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

- Lot 2: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au Quai Barriquand CDPHM porte N°6** au plus tard le **10/06/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 30/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics